



Mission régionale d'autorité environnementale

**OCCITANIE**

Marseille, le 11 mai 2017

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Saubens (31)**

**n° saisine 2017-4912  
n° MRAe 2017AO54**

Par courrier daté du 9 février 2017, reçu par la DREAL le 10 février 2017, la commune de SAUBENS a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme au titre des articles R 104-21 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 mai 2017 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).